Masques : malgré la production “made in France”, le secteur public s’approvisionne toujours… à l’étranger

26/01/2021 à 18h20



Alors que la France produit des millions de masques, et que le gouvernement incite à acheter français, des collectivités passent des appels d’offres à des sociétés dont les produits viennent de l’autre bout du monde. Voilà le grand écart que connaît actuellement le marché du masque, près d’un an après le début de la pandémie de Covid-19 dans l’Hexagone alors que la France produit 100 millions de masques jetables par semaine et que des stocks de matières premières françaises pour des masques lavables prennent toujours la poussière dans les hangars des entreprises.

Le 31 mars 2020, en visite à Saint-Barthélémy d’Anjou (Maine-et-Loire), dans l’usine du fabricant Kolmi-Hopen, Emmanuel Macron fixait un objectif de “souveraineté” sur la production de masque. […] Mais près d’un an après le début de la crise, le secteur public commande toujours souvent à l’étranger. C’est ce qui se dessine lorsqu’on épluche le Bulletin officiel des annonces de marchés publics (BOAMP), dans lequel chaque

région, département, métropole ou institution publie une offre publique lorsqu'elle veut acheter pour plus de 90 000 euros de masques. Entre le 1er septembre et le 31 décembre 2020, franceinfo a recensé 35 appels d'offre, souvent divisés en différents lots. Et ceux-ci ont été attribués à 64 entreprises. […]

La majorité des entreprises ayant remporté ces appels d'offre sont bien françaises, mais leurs masques sont parfois loin de l'être. De fait, les cinq entreprises françaises dont les noms reviennent le plus fréquemment importent leurs masques de l'étranger : de Chine, du Vietnam ou de Tunisie. […] Le Sénat a de son côté commandé ses masques auprès de NM Medical et ABC Distribution, deux entreprises françaises dont les masques viennent de Chine. […]

Toutes les collectivités ou institutions contactées invoquent, à raison, les clous de la loi. "Il ne peut y avoir de critère de protectionnisme relatif à l'origine géographique des produits, note justement le CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale). La réglementation européenne des marchés publics interdit un critère ayant trait à l'origine géographique des produits." […]

francetvinfo